



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 septembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 Septembre 1999

**Halle de la Sèvre - Avenant n° 1 aux marchés de travaux - Lots n°
3, 9 et n° 11**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99462

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 1999

Bâtiments

**Halle de la Sèvre - Avenant n° 1 aux marchés de travaux - Lots n°
3, 9 et n° 11**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale, et après avis de la commission d'appel d'offres,

Dans le cadre de la construction de la Halle de la Sèvre des aménagements au programme des travaux sont nécessaires pour satisfaire aux exigences techniques et de sécurité et aux impondérables de chantier, ce qui entraîne l'établissement d'avenants conformément aux règles applicables aux marchés de travaux.

Ces travaux concernent plus particulièrement le renforcement de la plate-forme sous dallage, l'amélioration et l'homogénéisation de l'éclairage de la poutre principale et la mise en place d'un éclairage de secours dans le local de sécurité.

Le détail par lot des travaux supplémentaires est le suivant :

| Lots | Désignation | Entreprises | Marché initial HT | Avenant HT | Nouveau montant HT | % |
|-------------|--------------------|--------------------|--------------------------|-------------------|---------------------------|----------|
| 3 | Gros oeuvre | LEGRAND | 1 979 587,04 | 137 173,28 | 2 116 760,32 | 6,93 % |
| 9 | Menuiseries acier | PINTAUD | 333 432,50 | 50 200,00 | 383 632,50 | 15,06 % |
| 11 | Electricité | SPIE TRINDEL | 683 917,31 | 13 963,75 | 697 881,06 | 2,04 % |

Les dépenses correspondantes peuvent être imputées sur les crédits inscrits au budget.

En raison des modifications apportées au programme initial des travaux, les délais contractuels des travaux sont prolongés depuis la fin des délais contractuels jusqu'à la date de notification des avenants plus quinze jours.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n° 1 aux marchés de travaux,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les dits avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)